

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et
du Management de l'Action Publique
Bureau des procédures d'utilité publique

COMMUNE DE NOYAL-SUR-BRUTZ

Par arrêté préfectoral en date du **6 MARS 2014** une consultation du public est prévue à la mairie de Noyal sur Brutz, pendant une période de quatre semaines du 31 mars 2014 au 28 avril 2014 inclus, portant sur la demande d'enregistrement présentée par la SARL DES ARDOISIERES en vue d'exploiter un élevage de 1342 animaux équivalents porcs situé à NOYAL-SUR-BRUTZ, au lieu-dit « La Tourrière ».

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du 14 mars 2014, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mise en ligne sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.pref.gouv.fr, accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Noyal sur Brutz, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de Noyal sur Brutz, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique (icpe-industrielles@loire-atlantique.pref.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L 521-7 ou un arrêté préfectoral de refus.